INITIALES DU MAIRE
RL
SB.
INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 20 NOVEMBRE 2023 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.

Sont présents les conseillers :
Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Yvon Gauthier
Madame Huguette Tremblay
Monsieur Yves Boulianne

Est absente la conseillère :
Madame Laurence Martel

Secrétaire d'assemblée :
Monsieur Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier

2023/11-09

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2023/11-10

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant aux affaires nouvelles :

a) Demande de la Société d'Habitation de Ragueneau
b) Demande du Centre communautaire pour les aînés de Ragueneau

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2023/11-11

PROCÈS-VERBAUX DES 16 OCTOBRE ET 8 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 8 novembre 2023.

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

INITIALES DU MAIRE
RL
SB.
INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2023/11-12

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2023 (revenus : 2 043 406 $, dépenses : 2 018 588 $, conciliation à des fins fiscales : -60 494 $, déficit : -35 676 $) soit accepté.

2023/11-13

COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 68 477,69 $ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 octobre 2023 d'une somme de 144 297,10 $ soient acceptés et payés, le tout totalisant 212 774,79 $.

2023/11-14

SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2023/11-15

RECONNAISSANCE ET ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN À UNE ENTREPRISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE ÉOLIENNE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan a adopté trois résolutions portant les numéros 2023-152, 2023-153 et 2023-154, en date du 8 septembre 2023, énonçant son intention de participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales*, dans le cadre de projets déposés conjointement entre la MRC et trois producteurs privés en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01;

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2023, la MRC a notifié la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC entend procéder à un emprunt, lequel demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes.

IL EST PROPOSÉ par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité reconnaisse et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découle;

QUE le maire soit autorisé à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

2023/11-16

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICE DE POLICE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre M-19.3), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la *Loi sur la police*, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'entente de services à intervenir entre la MRC de Manicouagan et le ministre de la Sécurité publique a été acheminée à chacune des municipalités locales.

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Ragueneau mandate la MRC de Manicouagan à signer l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de ladite MRC.

2023/11-17

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022.

2023/11-18

GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. que la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau délègue à Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREF.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2023/11-19 **AFFAIRES NOUVELLES**

a) Demande d'aide financière de la Société d'Habitation de Ragueneau

CONSIDÉRANT le dépassement du budget alloué à la Société d'Habitation de Ragueneau pour l'année 2022 par la Société d'Habitation du Québec;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de la Société d'Habitation de Ragueneau afin d'éponger le déficit d'un montant de 2 682 $;

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement d'un montant de 2 682 $ comme aide financière à la Société d'Habitation de Ragueneau.

b) Demande du Centre communautaire pour les Aînés de Ragueneau

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire pour les Aînés de Ragueneau a sollicité l'aide de la municipalité afin d'avoir de l'aide pour l'organisation des soupers dans le cadre de leurs spectacles de Noël;

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accéder à la demande du Centre communautaire pour les Aînés de Ragueneau consistant au prêt d'une employée municipale soit madame Peggy Thériault, directrice du tourisme et des loisirs, afin de les aider à la préparation des soupers les 1er et 2 décembre 2023.

2023/11-20 **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2023/11-21 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président répond aux questions du public.

2023/11-22 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 42.

Raymond Lavoie
Maire

Steve Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.